



ETAT DE FRIBOURG  
STAAT FREIBURG

Service de la formation professionnelle SFP  
Amt für Berufsbildung BBA

Ecole professionnelle santé – social  
Berufsfachschule Soziales – Gesundheit

Rte de Grangeneuve 4, 1725 Posieux

T +41 26 305 56 27, F +41 26 305 56 04  
www.essg.ch

## Formulaire – Employeur / Filière Educateur – éducatrice de l'enfance ES

A remplir par la direction de l'institution

(à compléter de manière électronique avant impression pour signature)

### Partie I – Attestation de l'employeur

Raison sociale .....

Directeur-trice Nom ..... Prénom .....

Rue et No .....

NPA ..... Localité .....

Tél. fixe ..... Courriel .....

J'atteste que le-la candidat-e

Nom .....Prénom .....

exerce actuellement la fonction de

- Auxiliaire  Stagiaire
- ASE  ASE avec une fonction d'éducateur-trice non diplômé-e
- autre, à préciser .....

depuis le ..... à un taux d'activité de ..... %.

Durant la formation, le-la candidat-e occupera

- la même fonction  une autre fonction, à préciser .....

il-elle sera au bénéfice d'un contrat de travail

- à durée indéterminée  à durée déterminée couvrant la période de formation

à un taux d'activité de .....% (*minimum 50%*)

Pour l'encadrement obligatoire par un-e professionnel-le diplômé-e, l'éducateur-trice de référence\* pressenti-e est (merci de cocher la case qui convient) :

**désigné-e**

Nom .....Prénom .....

Fonction .....

Formation                      Educateur de l'enfance ES                      Oui     Non   
Si non, quel diplôme .....

CAS Formateur-trice à la pratique professionnelle ES\*                      Oui     Non   
Si non, autre formation équivalente\*                      Oui     Non   
Si formation équivalente, à préciser .....

Nombre d'années d'expérience dans le suivi de stagiaires /d'étudiant-e-s ..... ans

*\*les données ci-dessus sont soumises à la vérification et à l'approbation de l'ESSG. **Merci de joindre les diplômes de la personne désignée.***

**en cours de désignation .....(décision au plus tard le.....)**

**la structure ne dispose pas du profil requis par le PEC**

**Accord de l'employeur**

Je donne mon accord pour que le-la candidat-e entreprenne la formation duale et m'engage à mettre en place les conditions favorisant cette formation selon le point 4.3. du PEC « Éducation de l'enfance ES » du 16 août 2021 et retourne la « Convention de formation FRESEdE – Employeur – Etudiant-e » dûment signée. Un guide pour la rédaction du Concept de formation pratique sera remis par l'école à l'employeur.

accord définitif

accord sous réserve, à préciser .....

.....

.....

Lieu .....	Date.....
Signature .....	Timbre de l'institution .....

## Formulaire – Employeur / Filière Educateur – éducatrice de l'enfance ES

A remplir par la direction de l'institution

(à compléter de manière électronique avant impression pour signature)

### Partie II – Préavis formatif

Candidat-e, Nom ..... Prénom .....

#### Merci de répondre aux questions suivantes

Pour quelles raisons soutenez-vous le projet de formation du/de la candidat-e ?

.....  
.....  
.....

Parcours du/de la candidat-e dans l'institution

.....  
.....  
.....

Points forts du/de la candidat-e et éventuels défis à relever

.....  
.....  
.....

Quelles sont les compétences interpersonnelles du/de la candidat-e ?

.....  
.....  
.....

Autres commentaires

.....  
.....  
.....

Lieu ..... Date .....

Signature ..... Timbre de l'institution .....

## **Formulaire – Employeur / Filière Educateur – éducatrice de l'enfance ES**

(Pour prise de connaissance et signature par l'employeur et le-la candidat-e)

### **Partie III – Convention de formation – FRESEdE – Employeur – Etudiant-e**

Ce document fait partie intégrante du concept de formation FRESEdE et se réfère au chapitre 4.3 du Plan d'études cadre pour les filières de formation des écoles supérieures - Education de l'enfance ES (17 août 2021). Il a pour but de définir les devoirs et responsabilités des acteurs-trices de la formation FRESEdE, à savoir :

- L'étudiant-e
- L'école
- L'employeur

Pour rappel, l'étudiant-e est engagé-e au minimum à 50% (maximum 60%) et est libéré-e pour suivre les jours de cours de l'école, y compris les semaines blocs. Le contrat de travail porte sur l'entier de la formation.

Le salaire de l'étudiant-e respecte les recommandations cantonales usuelles en termes de rémunération (notamment la Fédération des Crèches et Garderies Fribourgeoises, FCGF), à savoir : classe 6 pour un statut d'auxiliaire et classe 10 pour les ASE.

L'institution s'engage également à respecter les directives cantonales, notamment en termes de taux d'encadrement et de prise en compte de l'étudiant-e dans l'effectif.

### **Droits et devoirs de l'école**

#### **L'école**

- S'engage à fournir à l'étudiant-e une formation conforme aux ordonnances et règlements en vigueur
- Met en place et fournit les ressources nécessaires pour permettre à l'étudiant-e d'atteindre le niveau d'exigence de la formation ;
- Garantit le suivi et l'évaluation de l'étudiant-e dans le cadre de sa formation théorique ;
- Informe l'étudiant-e et l'employeur de toute modification importante relative au suivi de sa formation ;
- Fournit à l'employeur les documents nécessaires à l'accompagnement de l'étudiant-e.

### **Droits et devoirs de la personne en formation**

#### **L'étudiant-e**

- Adopte un comportement actif et responsable aux cours et dans son institution ;
- Informe l'école et l'employeur de toute modification importante relative au suivi de sa formation ;
- S'engage avec sérieux dans le suivi pratique avec son/sa FPP et référent-e terrain et communique les informations importantes à sa hiérarchie ;
- Respecte le devoir de discrétion ;

## Droits et devoirs de l'employeur

### L'institution

- Répond aux dispositions légales des directives sur les structures d'accueil préscolaire et parascolaire édictées par la Direction de la santé et des affaires sociales DSAS ou l'organe cantonal compétent ;
- Comporte au moins un-e éducateur-trice diplômé-e niveau ES ou un-e éducateur-trice social-e HES qui travaille de manière régulière sur le terrain avec l'étudiant-e ;
- Possède un concept de formation pratique des étudiant-e-s EDE ES (selon 4.3 PEC) **(document à fournir à l'école dans les meilleurs délais)** ;
- S'engage à tenir compte des journées de cours hebdomadaires et des semaines blocs de l'école dans le planning de l'étudiant-e ;
- Le suivi pratique faisant partie intégrante de la formation, l'employeur favorise les rencontres entre l'étudiant-e et son/sa FPP (interne ou externe) ou son/sa référent-e terrain en aménageant la plage horaire nécessaire correspondant à 1h-1h30 par semaine (voir points 1.2 et 1.5 du guide du suivi de la pratique) ;
- Collabore avec le/la FPP de l'école en favorisant le contact avec le/la référent-e terrain et toute personne que le/la FPP jugerait pertinente de consulter ;
- S'engage à faciliter l'accès aux documents administratifs nécessaires à la formation de l'étudiant-e, à lui laisser une place suffisante à l'expérimentation et à lui permettre d'assister aux colloques, réunions et autres formations continues ;
- Informe l'école et l'étudiant-e de toute modification importante relative au suivi et/ou à la pratique professionnelle de l'étudiant-e ;
- Prend connaissance du guide du suivi de la pratique et veille à son application ;
- Dans la mesure où le suivi d'heures de supervision fait partie intégrante de la formation, l'institution rend possible son suivi par l'étudiant-e ;
- Afin de garantir le bon déroulement de sa formation et la mise en pratique des outils reçus à l'école, l'étudiant-e doit pouvoir bénéficier d'un temps de travail hors enfant (THPE) suffisant. Il correspond au minimum à 10% de son temps de travail et comprend les colloques, le suivi FPP et le travail de préparation relatif à sa pratique professionnelle.

Ce document s'inscrit dans le dispositif de la formation duale, il est nécessaire à la validation de l'admission de l'étudiant-e et subordonné au contrat de travail. Toute modification ou rupture de ladite convention conduit à une évaluation de la poursuite de la formation de l'étudiant-e au sein de la FRESEdE. Font partie de cette convention le Guide du suivi de la pratique et le règlement interne de l'école.

**Employeur** Raison sociale .....

Nom ..... Prénom .....

Date ..... Signature .....

**Etudiant-e** Nom ..... Prénom .....

Date ..... Signature .....

**Directeur ESSG** Nom ..... Prénom .....

Date ..... Signature .....

*En cas d'admission et d'entrée en formation, une copie de la convention sera renvoyée avec la signature de la direction ESSG, par mail, à l'employeur et au-à la candidat-e.*